

Rapport de Gestion

Du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice 2023

Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2024

Le Groupe Crédit Mutuel Océan fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS. Dans le prolongement, le Groupe Crédit Mutuel Océan a également retenu les mêmes normes pour ses comptes consolidés.

La [Déclaration de Performance Extra-Financière](#) est présentée dans un document distinct qui comprend :

- le modèle d'affaire ;
- les principaux risques sur de grandes thématiques non financières ;
- les politiques et diligences mises en oeuvre pour y répondre et des indicateurs-clés de performance ;
- les enjeux RSE en lien avec le PMT : « Ensemble, Construisons demain » du Groupe Crédit Mutuel Océan.

1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

< 1.1 - Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

La consolidation intègre également les sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité exercée
Océan Participation	90%	90%	IG	Société de capital risque
SCI Merlet Immobilier	100%	100%	IG	Location d'immeubles
SCI Union Immobilière Océan	100%	100%	IG	Location d'immeubles
FCT Zéphyr Home Loans II	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation

2 – EVENEMENTS IMPORTANTS

< 2.1. – Evénements importants de l'exercice

< Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires, aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du Groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

< Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Durant 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

- Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2023, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central prévoit un taux d'inflation divisé par deux en 2024 à 2,5% en lien avec l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la légère progression du taux de chômage attendu, et qui atteindrait la cible de 2% à partir de 2025. L'hypothèse de récession économique est écartée, mais la croissance resterait faible sur 2024 et 2025 (0,6% et 1,1% respectivement). Le niveau actuel des taux directeurs (4% pour le taux de facilité de dépôts) devrait se maintenir jusqu'en août 2024. Puis une première baisse est attendue en septembre 2024 une fois l'inflation maîtrisée, suivie de reculs successifs jusqu'au 1er trimestre 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. La courbe de taux resterait ainsi inversée jusqu'en 2025, et se normaliserait en 2026. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant retour de l'application de la formule de calcul.
- Le scénario optimiste prévoit une baisse de l'inflation plus rapide qu'anticipé par le scénario central en 2024. L'assouplissement des conditions de financement sur 2024 favoriserait une croissance

économique plus dynamique, autour de 1,4% dès 2025. La normalisation de la courbe de taux serait attendue dès 2025.

- Le scénario pessimiste anticipe une accélération de l'inflation à fin 2023, et la poursuite de la hausse des directeurs de la BCE en 2024. Ceci entrainerait une contraction de l'activité économique et un effondrement de croissance (-1,6%) en 2024. La BCE abaisserait ses taux directeurs dès fin 2024 et les effets de cette politique monétaire se manifesteraient à compter de mi-2025 avec un renouement de croissance.

- Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

		2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'inflation hors tabac	5,30%	5,0%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en \$)	101	84	90	90	90	90
Taux de croissance du PIB	2,50%	0,80%	0,60%	1,10%	1,20%	1,20%
Taux de chômage (fin de période)	7,20%					
Euribor 3 mois	0,34%	3,47%	3,89%	2,95%	2,39%	2,35%
TEC 10 ans	1,67%	3,00%	2,98%	2,81%	2,80%	2,80%
TEC 15 ans	1,94%	3,23%	3,08%	2,91%	2,90%	2,90%

- Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31.12.2022	19%	80%	1%
Au 31.12.2023	60%	30%	10%

Les travaux de refonte effectués courant 2023 ont permis de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31.12.2023 (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 27.1 M€, variant de -66 M€ par rapport au 31.12.2022 (montant incluant l'ajustement post-modèle 2022).

Le calcul de pertes attendues tient compte d'un ajustement modèle, dont l'objectif est d'amoinrir l'effet des mesures de soutien de l'Etat (PGE et/ou moratoires) sur l'évaluation du risque de crédit des clients.

Le Groupe a toutefois déployé des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques de transition climatique et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe.

Au 31 décembre 2023, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 27.1 M€ pour le groupe CMO, variant de -7,3 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

L'ajustement post-modèle au 31 décembre 2023 pour le CMO représente 75.6 M€, soit 74 % des pertes attendues, contre 58,3 M€, soit 63 % des pertes attendues au 31 décembre 2022.

< **Autres faits marquants**

L'exercice 2023 a aussi été marqué par les éléments suivants :

Le resserrement des politiques monétaires des banques centrales afin de contenir l'inflation : fin 2023, l'inflation est repassée sous les 4% mais les économies font face à un ralentissement.

La rupture sur le marché des crédits immobiliers : la hausse des coûts de construction et des taux d'intérêts a eu un effet sur l'octroi de crédits habitat, en baisse de 40% en France en 2023, tout comme le CMO.

Sur le T2 2023, le Crédit Mutuel Océan en collaboration avec le Crédit Mutuel MABN a créé deux nouvelles tranches de Zéphyr 2 de deux fois 500 M€ pour le CMO, portant ainsi le solde total de l'opération Zéphyr 2 à 1,4 Md€. Cette opération d'envergure a permis d'accroître les possibilités de refinancement et de gestion de la liquidité.

Afin de lisser les tombées de TLTRO, plusieurs remboursements à l'échéance ou par anticipation ont été réalisés. Au total, 660 M€ de TLTRO ont été remboursés portant le solde des opérations à 400 M€ à fin 2023 : 230 M€ en mars, 230 M€ en juin, 100 M€ en septembre et 100 M€ en décembre.

Dans un but de rationalisation au sein du Groupe Crédit Mutuel, il a été envisagé de rassembler les actions de la société Crédit Mutuel Asset Management entre les mains de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Les Apporteurs sont rémunérés par des actions nouvelles émises par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Ainsi, dans le cadre de cette opération, le CMO a apporté 248 actions CMAM au prix de revient de 152 K€ et a reçu en échange des titres BFCM d'une valeur de 5 083 K€; soit une plus-value de 4 931 K€.

< **2.2 – Evénements importants postérieurs à la clôture et activités en matière de recherche et développement**

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Dans ce contexte, le Groupe maintient sa politique de provisionnement prudente. Il tient compte du contexte macroéconomique qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue depuis la crise sanitaire et les tensions inflationnistes.

Chaque épreuve traversée nous renvoie à nos fondamentaux stratégiques :

- notre raison d'être : **S'engager durablement à vos côtés**
- et nos valeurs : **L'Humain, la Confiance et la Responsabilité.**

Enfin, la solidité financière du Groupe Crédit Mutuel Océan lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses fonds propres et des ratios qui en découlent, avec au 31 décembre 2023 :

- Ratio de solvabilité global = 30,46% (exigence SREP : 12,75%) ;
- Ratio de levier = 7,93%, (seuil d'alerte : 4%) ;
- Ratio de liquidité = 155% (seuil d'alerte : 110%).

Pour rappel, le buffer de liquidité était de 1 033 M€ à fin décembre.

Au niveau de l'activité de Recherche et Développement le Groupe n'est pas concerné.

< 2.3 – Évolution des méthodes comptables

Le Groupe Crédit Mutuel Océan applique depuis le 1er janvier 2023, les trois nouveaux textes IFRS :

- Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptable

La norme IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables est amendée pour clarifier que seules les informations significatives sont requises dans les états financiers. Les critères d'évaluation de la significativité sont l'exercice d'un jugement, le recours à des hypothèses significatives ou encore l'application combinée de plusieurs normes.

- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il clarifie la différence entre une estimation comptable et une méthode comptable.

- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction

Suppression de l'exception de comptabilisation des impôts différés, lorsque la comptabilisation initiale d'une transaction donne naissance à des différences taxables et déductibles de même montant.

3 - ACTIVITE ET RESULTATS

Contexte économique et financier

Après une année 2022, marquée par la lutte des banques centrales contre une inflation galopante, qui a terminé sur des performances très négatives, le rebond tant attendu des actifs financiers s'est opéré en 2023. Finalement, les craintes d'une récession économique à l'échelle mondiale ne se sont pas concrétisées, et l'inflation est repassée sous les 4% dans à peu près tous les pays.

Cette reprise ne s'est toutefois pas effectuée de manière linéaire.

Le premier trimestre a été marqué par une nouvelle tension du secteur bancaire suite à la faillite de banques régionales américaines, telles que la Silicon Valley Bank. En effet, la remontée des taux a impacté négativement leur bilan, ce qui a entraîné une défiance majeure de leurs clients qui s'est matérialisée par des retraits massifs de dépôts. En outre, ce mouvement a été amplifié par la compétition accrue des rendements proposés par d'autres placements tels que les fonds monétaires. Par ailleurs, l'émergence de fortes tensions sur Crédit Suisse, également victime d'une fuite des dépôts, et finalement racheté par UBS, ont engendré un regain de volatilité et une hausse significative des primes de risque.

Durant le deuxième trimestre, sans surprise, les banques centrales ont poursuivi leur resserrement monétaire initié depuis un an.

Les dernières hausses de taux des banques centrales ont marqué le troisième trimestre. C'est le début d'une longue pause dans la remontée des taux qui ont atteint une fourchette de 5,25%-5,50% pour la banque centrale américaine, et 4%-4,5% pour la banque centrale européenne. A noter que la BCE a été la plus proactive en relevant ses taux de 2% en 2023, alors même qu'elle était confrontée à un ralentissement plus marqué des économies de ses États membres. Ce statu quo a favorisé la consolidation des marchés d'actions, notamment tirés par les valeurs technologiques.

Au cours du dernier trimestre 2023, la poursuite de la normalisation du taux d'inflation et le discours de plus en plus accommodant de la FED ont favorisé les anticipations des investisseurs sur des baisses de taux en 2024, ce qui a largement favorisé le rallye des marchés actions en fin d'année.

2023 est une année également marquée par le recul du prix du pétrole, porté par une forte augmentation de la production américaine. Par ailleurs, la faible croissance chinoise et les perspectives de ralentissement économique dans les pays développés ont contribué à diminuer la demande et à contrer l'effet haussier produit par une baisse de production de l'OPEP.

Le CAC 40 signe sa troisième meilleure performance depuis 2014 en gagnant 16,5% sur l'année et de nombreux indices actions terminent sur une performance supérieure à 15%. La Chine fait exception en affichant une troisième année consécutive de baisse, le Shanghai Composite reculant de 3,7%.

L'autre grand gagnant de l'année a été le marché obligataire car en dépit de la hausse des taux monétaires, les obligations ont signé des performances très positives ; les obligations européennes de haut rendement progressent par exemple de plus de 11%. En France, le taux OAT 10 ans a terminé l'année proche de 2,6%, alors qu'il était encore de 3,5% en octobre dernier.

2023 a également été l'année du retournement du marché immobilier résidentiel dont les prix ont basculé en baisse pour la première fois depuis 2015. Cette année marque la rupture avec des années de flambée des prix, alimentée par le crédit facile et très bon marché. Après trois années record, le nombre de transactions dans l'ancien aurait diminué de 25% et son prix reculé de 1,8%.

Néanmoins, il convient de rester prudents : la guerre en Ukraine est toujours là et s'y ajoute désormais un conflit au Proche-Orient. L'inflation recule, mais reste élevée, et l'activité économique continue de ralentir.

Dans ce contexte économique, la dynamique commerciale du Groupe Crédit Mutuel Océan s'est tout de même poursuivie sur l'exercice 2023.

L'encours des dépôts est restée stable mais avec des évolutions différenciées selon la typologie. Tout d'abord, les comptes courants créditeurs ont été en forte baisse (-13,6%) sous l'effet de la décollecte des comptes courant des professionnels qui ont arbitrés leur trésorerie vers de l'épargne plus rémunératrice sous forme d'OPCVM ou de comptes à terme.

La hausse de rémunération des livrets réglementés a été très favorable à la collecte (+17,1%) au détriment des livrets ordinaires (-21,5%) sur un an.

Dans la continuité, l'encours des comptes à terme a plus que doublé en un an pour atteindre un encours de 941 M€ à fin décembre 2023.

L'encours de crédits a progressé de 3,8 % porté par l'activité des crédits d'investissement (+7%). Compte tenu de la conjoncture, l'activité des crédits habitat ralentit fortement en 2023 et évolue dans une moindre mesure (+2,7%).

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) consolidé du Groupe, généré essentiellement par la banque de détail, a baissé de 10,2% pour s'établir à 300,3 M€ (contre 334,5 M€ en 2022).

Le poste de gains et pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat est en baisse de 3,2 M€. Suite à une année exception de la filiale de capital risque Océan Participations, les plus value latente sont en baisse par rapport à 2022. Contrairement à 2022, il n'y a pas eu d'introduction en bourse générant des gains supplémentaires. A cela, la hausse des cours actions a été favorable au portefeuille d'allocation d'actif générant ainsi des plus values latentes en hausse.

A fin 2023, le coût du risque s'établit à 23,2 M€, en baisse de 13,1M€ par rapport à l'année 2022 :

- un coût du risque avéré de 15,4 M€, en forte hausse par rapport à 2022. Les passages en pertes atteignent 9,4 M€, contre 5,6 M€ à fin 2022.
- un coût du risque manuel en dotation de 2,2 M€.
- des provisions statistiques en hausse avec un flux de +25,5 M€ :
 - o des dotations nettes sur le B1 de 7,4 M€ ajustement post modèle compris.
 - o des dotations nettes sur les B2 de 2,6 M€, ajustement post modèle compris.

Conséquence des éléments précédents, et après impôts (16 M€ en 2023, contre 22 M€ en 2022), le résultat net consolidé atteint 67 M€ en 2023 contre 86 M€ en 2022.

L'activité du Groupe Credit Mutuel Océan en 2023

< 3.1 – L'ÉPARGNE

La collecte de l'épargne bancaire, financière et assurance sur l'année s'est élevée à 684 M€.

Fin 2023, l'encours de l'épargne confiée par la clientèle dépasse les 20 Md€.

- **Compte-courant clientèle créditeurs (-715 M€)**, soit une diminution de 14,6%.

- **Epargne bancaire, (+707 M€) :**

A fin décembre, l'encours d'épargne bancaire atteint 10,3 Md€. Cela représente une hausse de 7,4% comparativement à 2022. Les évolutions sont contrastées selon les familles d'épargne. Ainsi, les encours de comptes à terme ont progressé de 125,4% en 2023 et celui des livrets, de 5,4%. A contrario, les encours d'épargne logement chutent de 2,3% sur l'année.

- **Epargne financière et épargne salariale (+313 M€) :**

L'encours d'épargne financière (1 239 M€) progresse significativement (+29,5%) et celui de l'encours de l'épargne salariale (222 M€) également (+15,8%).

- **Epargne assurance (+310 M€) :**

L'assurance-vie continue de progresser (7,1% en 2023 et 2,7% en 2022), tirée essentiellement par les contrats multi-supports (+10,1%). L'encours atteint 4 707 M€ contre 4 397 M€ fin 2022.

Les produits réglementés Livret A, Livret Bleu, Livret de Développement Durable et Solidaire et LEP donnent lieu à reversement partiel à la Caisse des Dépôts et Consignations, via la Caisse Centrale de Crédit Mutuel. Ce reversement atteint 2 725 M€ fin 2023 contre 2 335 M€ fin 2022.

< 3.2 – LES CREDITS

- 3.2.1 – Production

Toutes clientèles confondues, les crédits débloqués (2 872 M€) demeurent à un niveau élevé, inférieur à 2022 (3 335 M€) et à 2021 (3 445 M€).

L'habitat représente 52,6% des concours. La production de crédits à l'habitat a baissé de 526 M€ (-25,8%) comparativement à 2022.

Pour le financement professionnel, (crédits, crédits-baux mobilier et immobilier), les opérations mises en place en 2023 s'élèvent à 1 153 M€ contre 1 102 M€ l'an passé.

Concernant le crédit à la consommation, sur son territoire, le Crédit Mutuel Océan a accordé 214 M€ (-7,4%).

Le taux moyen cumulé des crédits débloqués a augmenté entre 2022 et 2023. Il est passé de 1,57% à 3,13%.

A noter que le Groupe Crédit Mutuel Océan n'accorde pas de crédit répondant à l'obligation instituée par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (microcrédit).

- 3.2.2 – Encours

Après une progression en 2022 de 5,5%, l'encours des crédits bancaires 2023 progresse à nouveau de 3,4% pour atteindre 16 Md€. L'habitat représente 69,6% et progresse de 2,7%.

Le ratio crédits/dépôts se situe à 111% et est en hausse par rapport à 2022 (107,3%).

Le coefficient d'engagement IFRS est de 100,6%. La norme IFRS implique que les 2 nouvelles tranches de Zephyr II de 500M€ chacune intègrent les emprunts clientèles à terme et mécaniquement augmente le poids des dépôts par rapport aux crédits.

- 3.2.3 – Risques sur crédits

Après des années de forte production, et malgré un environnement économique incertain, le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport aux encours de crédits globaux reste stable, soit 1,41% fin 2023 (identique à l'an dernier).

Suite à une recommandation de la BCE concernant le modèle de provisionnement du risque de crédit, le Groupe Crédit Mutuel a revu sa méthodologie et a mis en place un nouveau modèle en 2023 sur lequel les groupes régionaux se sont appuyés. Tout d'abord, toute la chaîne de construction des courbes de probabilités de défaut à maturité a été revue afin d'intégrer une composante forward-looking plus objective à partir de projection macro-économiques.

A cela, afin de matérialiser la dégradation des cotations des tiers concernés par un PGE ou un moratoire, un overlay a été appliqué sur les tiers concernés.

En complément, malgré la refonte des modèles sous-jacents et pour faire face à la pression accrue du régulateur sur la prise en compte du risque de modèle dans la quantification des risques, un overlay au titre du risque de modèle a été appliqué à hauteur de 10% du risque de base.

Afin d'anticiper les dégradations clientèles impactés par les effets du réchauffement climatique, un overlay complémentaire a été appliqué sur des secteurs sensibles (activités immobilières, travaux de construction spécialisés, culture et production animale et construction de bâtiments).

Enfin, chaque groupe régional a pu appliquer un complément de provision via un overlay sectoriel sur des secteurs qu'il juge plus sensible sur son territoire; ce que le CMO réalisé à partir d'une liste de secteurs ayant un taux de CDL plus élevé que la moyenne.

Avec cette nouvelle méthodologie mise en place au 31/12/2023, il en ressort 28 M€ de provisions au titre du nouveau modèle IFRS9 et 75 M€ de provisions au titre de l'ensemble des overlays.

Le coût du risque 2023 s'élève à 23 M€.

< 3.3 – ASSURANCE IARD et SERVICES

Bancassureur, le Crédit Mutuel Océan réaffirme le caractère stratégique de l'IARD. Le portefeuille de contrats IARD au 31 décembre 2023 s'établit à 1 018 915 contrats, en augmentation de 3,5%.

Plus de 404 083 contrats Eurocompte Services ou Pro définissent les modalités de la relation avec autant de clients.

L'équipement en cartes bancaires poursuit sa progression avec un parc atteignant 499 477 cartes (+2,7%).

< 3.4 – TRESORERIE

La gestion de la trésorerie comporte deux volets :

- Le refinancement de l'exploitation.
- La gestion pour compte propre.

- 3.4.1 – Refinancement de l'exploitation

Pour le refinancement de l'exploitation, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan recourt, pour le compte des Caisses, au marché, à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) et à la B.F.C.M, pour un montant global de 4 729 M€ au 31 décembre 2023 contre 4 141 M€ un an plus tôt.

Si la volonté du Groupe est de couvrir prioritairement ses besoins de capitaux par l'épargne bancaire de ses clients, le recours au marché, à la C.R.H et à la B.F.C.M résulte d'une part, de l'importance des crédits habitat, et d'autre part, de la structure des ressources nécessaires pour répondre aux exigences d'équilibre du bilan.

L'encours de refinancement auprès de la C.R.H. s'élève à 911 M€ au 31 décembre 2023 (contre 755 M€ au 31 décembre 2022).

Afin de lisser les tombées 2023 de TLTRO, plusieurs remboursements à l'échéance ou par anticipation ont été réalisés. Au total, 660M€ de TLTRO ont été remboursés portant le solde des opérations à 400M€ à fin 2023 : 230 M€ en mars, 230M€ en juin, 100M€ en septembre et 100M€ en décembre.

- 3.4.2 – Gestion pour compte propre

Pour la gestion pour compte propre, centre de profit de la Caisse Fédérale, les principes de politique financière sont constamment maintenus :

- liquidité des supports pour les portefeuilles court terme et moyen terme,
- respect des seuils de gestion pour le portefeuille long terme (allocation d'actifs),
- sélection rigoureuse des contreparties, en s'appuyant en particulier sur le dispositif national d'analyse des contreparties (IFC) et de la Charte des Activités Financières du CMO revue et validée annuellement par le Comité des Risques

Le portefeuille proprement dit de gestion pour compte propre atteint 149,6 M€ à la clôture, contre 137,4 M€ un an plus tôt.

Au global, au 31 décembre 2023, le portefeuille titres et dérivés de la Caisse Fédérale est ainsi réparti :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (swaps valorisés, obligations et autres titres à revenu fixes) : 216 M€. Les plus-values latentes sur OPCVM s'élèvent à 24 M€ contre 16 M€ à fin 2022.
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : 681 M€,
- actifs au coût amorti : parts du FCT Zéphyr Home Loans II pour 1 400 M€ et un NeuMTN de 118M€ porté par CMMABN.

4 – ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

< 4.1 – IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOBILISES

Ils sont constitués des :

- Immobilisations corporelles (coût amorti IFRS) pour 70 M€
- Titres immobilisés (inclus dans les actifs financiers disponibles à la vente).

Les titres de participation du Groupe sont portés par la Caisse Fédérale.

Quatre participations majeures représentent l'essentiel de cette rubrique :

Groupe ACM	:	les titres acquis pour	55,9 M€	sont valorisés (IFRS) à	394,9 M€
BFCM	:	les titres acquis pour	100,0 M€	sont valorisés (IFRS) à	187,5 M€
Euro Informations	:	les titres acquis pour	14,6 M€	sont valorisés (IFRS) à	50,7 M€
Caisse Centrale CM	:	les titres acquis pour	20,1 M€	sont valorisés (IFRS) à	20,8 M€

Les principaux mouvements de 2023 afférents aux titres de participation détenus par la CFCMO sont les suivants :

- Acquisitions :
BFCM : 5,083 M€
- Cessions :
CMAM : 0,152 M€

< 4.2 – INTERETS DES MINORITAIRES

Au passif du bilan, pour 17 M€, ils concernent le Groupe du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie associé dans la société de capital-risque Océan Participations.

< 4.3 – LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les produits nets générés par la clientèle sont en nette baisse de -63,1% en lien avec :

- la hausse du coût moyen des ressources clientèle (+113,8 M€) : +1,02 (1,76%, contre 0,74%), principalement portée par l'épargne réglementée avec la révision à la hausse des rémunérations actées par le gouvernement (LA/LDD & LEP).

Combiné à l'effet volume (+0,6 Md€ d'encours moyen en LVA/LDD/LEP), cela explique -66 M€ de marge clientèle. Le coût des CAT lui progresse de +8 M€.

- un rendement en progression (+12,5%, soit +38 M€) avec une hausse +21 cts du taux de marge sur les encours moyens (1,72%, contre 1,54% un an plus tôt). Par famille, il est à noter :

- en habitat que la hausse (+12 M€) est rendue possible par un effet volume favorable (+0,7 Md€ d'encours moyen) avec un taux moyen en légère hausse 1,55% contre 1,50 % à fin 2022.
- des revenus supérieurs de +16 M€ sur la partie crédit équipement en lien avec l'accroissement plus prononcé du stock de l'activité investissement, combiné à l'effet taux (1,77% contre 1,38% en 2022).
- un solde moyen des C/C débiteurs en progression, combiné à un effet taux moyen en hausse (générant +3,3 M€ de produits).

Les dividendes reçus des participations ont représenté 33,9 M€ en 2023 (contre 13 M€ en 2022). Les principales distributions sur 2023 concernaient les ACM (32,1 M€) et la BFCM (0,9 M€).

Les commissions nettes affichent un montant stable de 144,8 M€. Dans le détail, il est principalement à noter :

- la hausse des commissions assurances-vie et IARD pour +1,8 M€. Elle se décline entre les pôles assurance-vie pour +1,3 M€ (effet commissions de placement EMTN notamment), IARD pour 0,46 M€.
- une progression des commissions de compte de +1,2 M€. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des frais liés à la tenue de compte que ce soit sur le Pro ou le Part. Elle est aussi le corollaire des évolutions tarifaires et la progression du nombre de contrats en stock.
- l'évolution de +0,8 M€ (+3%) sur les commissions monétique, portée par les activités porteur cartes (cotisations cartes en hausse avec les évolutions tarifaires et une quote part de cartes haut de gamme plus importante) et de paiement cartes (flux plus importants).
- des commissions de services sont en légère baisse à 8,3 M€.

Le Produit Net Bancaire s'établit à 300,3 M€ contre 334,5 M€ en 2022, soit -10,2%.

Côté frais de personnel : hausse de 2,1% (+2,5 M€) par rapport à 2022 sous l'effet des AG/AI de 2022 pour les premiers mois de l'année, puis celle de mai 2023.

Les autres charges d'exploitation enregistrent des évolutions disparates :

- les frais informatiques en hausse (+0,9 M€) : hausse liée au déploiement de Nomad'In, et divers prestations informatiques (signatures électroniques, salle de marché...).
- les frais de déplacements (+0,4 M€) : effet plan de formation avec plus de présentiel comparativement à 2022.
- l'immobilier (+2,3 M€) : sous l'impulsion des charges énergétiques.

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 107,3 M€ (146,6 M€ en 2022).

Le coût du risque IFRS s'élève à 23,2 M€ à fin 2023. Il est principalement à mettre en avant :

- un coût du risque avéré de 15,4 M€, en forte hausse par rapport à 2022. Les passages en pertes atteignent 9,4 M€, contre 5,6 M€ à fin 2022.
- un coût du risque manuel en dotation de 2,2 M€.
- des provisions statistiques en hausse avec un flux de +25,5 M€.
 - o des dotations nettes sur le B1 de 7,4 M€ ajustement post modèle compris.
 - o des dotations nettes sur les B2 de 2,6 M€, ajustement post modèle compris.

La banque de détail, cœur de métier du Groupe, est assurée par l'ensemble des Caisses locales.

Le capital-développement, assuré par la société de capital-risque Océan Participations, génère une contribution représentant 4,8% du PNB Groupe contre 11,5% l'an passé.

< 4.4 – LES RISQUES, LES DEPRECIATIONS et LES PROVISIONS

L'application depuis le 01/01/2018 des nouvelles règles liées à la norme IFRS9 a entraîné des impacts :

- Sur le classement et l'évaluation des actifs financiers qui dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Les actifs sont désormais classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres, en juste valeur par résultat.
- Sur les dépréciations qui s'appliquent à l'ensemble des instruments de dettes et aux engagements hors bilan.

Les dépréciations sont ainsi réparties en 3 catégories :

- statut 1 : encours sains non dégradés,
- statut 2 : encours sains dégradés,
- statut 3 : encours douteux. Une Probabilité de Défaut (PD) à 1 an (perte attendue à 12 mois) est utilisée pour le calcul des dépréciations de statut 1. Pour le statut 2, on utilise une Probabilité de Défaut à terminaison de 1 à 10 ans (perte attendue à terminaison).

Pour le statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement et susceptible de générer une perte.

La répartition des encours de créances bruts permettant de calculer les provisions selon les statuts 1, 2 ou 3 est reprise dans le tableau ci-dessous :

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de PD (prêts à la clientèle)

31.12.2023

Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	10 619 401	46 595	0	0
0.1-0.25	0	1 412 928	6 809	0	0
0.26-0.99	0	2 153 593	227 972	0	0
1 - 2.99	1 329	723 175	238 398	0	0
3 - 9.99	249	275 387	150 770	0	0
>=10	13 862	36 423	145 815	0	224 821
Total	15 440	15 220 907	816 359	0	224 821

- 4.4.1 – Dépréciations en diminution des postes de l'actif

Les couvertures des risques de contrepartie déclassés douteux, douteux compromis et contentieux sont constituées essentiellement des dépréciations sur créances clientèle pour 125 M€.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt, des flux futurs estimés.

En complément, les provisions comptabilisées sur les encours sains de statut 1 et statut 2 s'élèvent à 102,7 M€.

- 4.4.2 – Provisions figurant au passif

Les provisions (38 M€) sont en hausse de 8,8 M€ sous l'effet de :

- l'augmentation de la provision épargne logement (+1,2 M€).
- l'augmentation des provisions sur engagement de garantie et sur engagement de financement (respectivement +5,9 M€ et +1,2 M€)
- une légère baisse des dettes actuarielles sur indemnités de fin de carrière en lien avec le recul de l'âge de la retraite suite à la loi n°2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale

- 4.4.3 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Le Fonds d'accumulation, figurant sous la rubrique F.R.B.G. dans les comptes de la Vocation Générale et qui atteint 49,3 M€ est reclassé en réserves dans les comptes consolidés IFRS.

5 – EXPOSITION AUX RISQUES : SUIVI & CONTROLE

< 5.1 – FONDS PROPRES

Les capitaux propres consolidés IFRS – part du Groupe – y compris le résultat 2023, s'élèvent à 2 013 M€, contre 1 897 M€ par rapport à fin 2022. Les parts B représentatives du capital des Caisses Locales atteignent 220 M€. La rémunération à servir au capital B est de 1,55% par part ancienne de 1 euro et de 3,10% par part nouvelle de 1 euro pour l'exercice 2023.

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée.

Le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et le périmètre « réglementaire » utilisé pour la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Océan sont identiques.

Le ratio de solvabilité (Bâle 2) définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Le Crédit Mutuel Océan calcule le ratio de solvabilité sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Au 31 décembre 2023, les **fonds propres prudentiels atteignent 1 498 M€**.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres de base (Tier One)	1 490	1 429
Fonds propres complémentaires	8	7
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Exigence de fonds propres	393	381
Ratio de solvabilité	30,46%	30,12%

Au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel Océan respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

< 5.2 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

✓ **Organisation générale de la filière risques et système de mesure et de surveillance des risques**

L'activité essentielle du Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Le C.M.O. dispose d'une salle de marché dont les actifs gérés représentent environ 2,17% des crédits à la clientèle.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des risques distingue les deux fonctions suivantes :

- L'octroi de crédits ;
- La mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

Ces deux fonctions sont indépendantes l'une de l'autre et rapportent à des lignes hiérarchiques différentes.

L'octroi est rattaché à la Direction des Opérations.

Le service Engagements accompagne les chargés de clientèle et d'affaires dans la prise de décision concernant l'octroi des crédits au-delà de leurs pouvoirs, définit et participe au suivi de la mise en œuvre de la Politique Crédit du Groupe visant à la prévention et à la maîtrise des risques.

La mesure, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée sont rattachées à la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent. Elle rend compte aux organes exécutifs et de surveillance sur les risques, notamment les risques de crédit, financiers, opérationnels et climatiques. Elle assure également la prévention des risques de non-conformité dans les domaines de la sécurité financière, les pratiques commerciales, la protection de la clientèle, la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et l'intégrité des marchés. Aussi, elle pilote, anime le contrôle interne de l'ensemble des services du CMO (réseau et services centraux).

A cela, la Direction Financière a en charge le contrôle budgétaire, réalise les analyses de gestion et de rentabilité des entités et des activités du Groupe, mesure le risque de taux et de liquidité, anime le Comité Financier.

Les services de la Direction Financière assurent la supervision des différents Centres Autonomes de Comptabilité. Ils vérifient le respect des ratios réglementaires, établissent les déclarations fiscales et réglementaires.

La structure Audit et Contrôle Périodique, en tant que 3ème ligne de défense, évalue par des missions d'audit dans le réseau et dans les services centraux, par des missions thématiques et le contrôle à distance, l'efficacité des processus organisationnels et des dispositifs de contrôle du Crédit Mutuel Océan.

Le Comité des Risques, chaque trimestre, examine le suivi des risques du CMO et approuve les différentes limites de risque avant leur validation par le Conseil d'Administration.

Le contrôle des risques s'effectue tout d'abord par l'autocontrôle des opérateurs dans les unités opérationnelles, en premier niveau par le contrôle interne du hiérarchique. Au second niveau, le contrôle est exercé par les collaborateurs en charge du Contrôle Permanent. Il est indépendant par rapport aux acteurs engageant des opérations à risques. Au troisième niveau, intervient le Contrôle Périodique qui veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que du dispositif de mesure et de surveillance des risques.

Enfin, en dernier niveau de contrôle, participent les intervenants extérieurs tels que les deux Commissaires aux Comptes, l'Inspection Confédérale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution.

< 5.3 – RISQUE DE CREDIT

- 5.3.1 - Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Trimestriellement, la Direction des Risques examine la situation des risques, restitue les éléments d'information en termes de risque de crédit dans le Tableau de Bord de la Direction des Risques adressé au Comité de Direction et assure le suivi des limites relatives au risque de crédit dans le cadre d'appétence aux risques. Les dirigeants effectifs et la Directrice des Risques se réunissent chaque mois afin d'échanger sur l'actualité ou des thématiques liées aux différents risques nécessitant une validation interne ou un plan d'actions.

- 5.3.2 - Eléments d'information sur la gestion du risque

✓ **Un système de cotation national déployé par le Groupe Crédit Mutuel Océan**

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle 2, notamment pour la banque de détail.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles.

Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E=, E- et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets qu'est l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

✓ **Un traitement des dossiers non centralisé**

La structure décisionnelle du Groupe s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'au Conseil d'Administration. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La structure des Engagements intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi, les dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les spécialistes crédits collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de la structure Audit et Contrôle Périodique, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau du service Engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

✓ **Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation**

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Opérations et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les dispositifs de déclassement et de dépréciation sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement des créances saines vers les créances douteuses. La dépréciation est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées. Elle peut être ajustée par les analystes des services Recouvrement ou du Contentieux en fonction du recouvrable.

- **5.3.3 - Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit**

Au-delà des limites prudentielles nationales fixées par rapport au niveau de fonds propres et de résultat du Groupe, le Comité des Risques du Crédit Mutuel Océan, en application des directives de la Confédération, détermine annuellement pour les corporates, des limites prudentielles plus restrictives.

Les limites de concentration unitaire par Corporate sont respectées à fin décembre 2023.

- **5.3.4 – Suivi du risque crédit**

Exposition	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	4 249 776	4 231 548
Clientèle	16 272 765	15 676 047
Exposition brute	20 522 541	19 907 595
Dépréciations	-227 815	-222 053
Etablissements de crédit	-3	-1
Clientèle	-227 812	-222 052
Exposition nette	20 294 726	19 685 542

Exposition	31.12.2023	31.12.2023
Engagements de financement donnés	2 224 577	2 519 086
Etablissements de crédit	45 550	37 725
Clientèle	2 179 027	2 481 361
Engagements de garantie donnés	620 707	598 731
Etablissements de crédit	22 864	9 720
Clientèle	597 843	589 011
Provision pour risques sur engagements donnés	13 658	6 593

	31.12.2023	31.12.2022
Titres de créance		
Effets publics	39 358	51 917
Obligations	1 752 934	700 333
Instruments dérivés	104 154	153 017
Pensions & prêts de titres	203 703	50 116
Exposition brute	2 100 149	955 383
Dépréciation des titres	-5	-5
Exposition nette	2 100 144	955 378

	%	
	2023	2022
Structure des encours interbancaires par note		
AAA et AA+	79,08	91,20
AA et AA-	0,00	0,00
A+ et A	18,58	7,20
A- et BBB+	0,00	0,00
BBB et en-dessous	2,34	1,60

✓ **Risques de crédit auprès de la clientèle**

Répartition des crédits par type de clientèle	2023	2022
Grand Public	63,3%	68,5%
Entreprises	22,4%	13,6%
Grandes entreprises	12,4%	12,0%
Financements spécialisés	1,0%	0,9%
Autres	0,9%	5,0%

	31.12.2023	31.12.2022
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 ME		
nombre		1
Bilan en ME		364
Hors bilan en ME		
Engagements compris entre 200 ME et 300ME		
nombre	1	
Bilan en ME	265	
hors bilan en ME		

✓ **Actifs financiers ayant des arriérés de paiement et encours dépréciés**

Les créances clientèle font l'objet de dépréciations, venant en déduction d'actif.

Les créances douteuses sont celles présentant des retards, mais dont le recouvrement ne paraît pas compromis.

Les créances douteuses compromises sont celles qui font l'objet de recours ou de procédures judiciaires et dont le suivi est assuré par un service spécialisé de la Caisse Fédérale.

	31.12.2023	31.12.2022
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (S3)	235 499	227 121
Pertes attendues à terminaison (S2)	-68 666	-71 624
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	-125 245	-120 183
Taux de couverture individuel	53,2%	52,9%
Taux de couverture global	82,3%	84,5%

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2023	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	>30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
en M€					
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	52 393	5 610	1 453	83 529	142 985
Administrations centrales	135	7	115	319	576
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	891	0	0	1 360	2 251
Entreprises non financières	36 114	3 505	1 165	66 545	107 329
Particuliers	15 253	2 098	173	15 305	32 829
Total	52 393	5 610	1 453	83 529	142 985

31.12.2022	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	>30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
en M€					
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	45 694	4 734	656	70 272	121 356
Administrations centrales	227	1 168	41	612	2 048
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	65	0	0	1 307	1 372
Entreprises non financières	30 295	1 919	290	53 672	86 176
Particuliers	15 107	1 647	325	14 681	31 760
Total	45 694	4 734	656	70 272	121 356

< 5.4 – RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

- 5.4.1 – Définition des risques climatiques et liés à l'environnement

Les risques liés au climat et à l'environnement prennent en considération deux principaux facteurs de risque à savoir le risque physique et le risque de transition.

- Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement
- Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

- 5.4.2 – Un risque matriciel

Les mécanismes de transmission des risques climatiques et liés à l'environnement aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition.

L'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage globale des risques...) afin de :

- Identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques ;
- Adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- Mettre en place des indicateurs de pilotage.

- 5.4.3 – Un Dispositif de gestion et suivi des risques climatiques et liés à l'environnement

Une feuille de route RSE validée par les instances exécutives et de surveillance, a été mise en place par le Groupe Crédit Mutuel. Elle est structurée autour de 3 axes :

- DURABILITE : asseoir notre démarche dans la durée
- REPORTING : développer des outils de mesure pertinents et tangibles
- CLIMAT : aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Le Crédit Mutuel Océan est représenté dans l'ensemble des groupes de travail, pilotés par la CNCM, qui permettent d'assurer le déploiement opérationnel de la feuille de route risque climatique et RSE.

Le Conseil d'Administration du CMO du 25 Mars 2021 a validé la formalisation de la prise en compte des risques climatiques et liés à l'environnement dans le cadre d'appétence aux risques du CMO en intégrant les risques climatiques à la cartographie globale des risques du CMO.

Des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ont été engagées par le Crédit Mutuel Océan :

- Engagement au Net Zéro Banking en Mai 2021 actant la volonté du CMO d'aligner ses investissements et portefeuilles sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050
- Mise en oeuvre de politiques sectorielles : immobilier résidentiel, charbon, hydrocarbures, énergie nucléaire civil, défense et sécurité, minier.
- Evaluation ESG des clients corporate grâce à la mise en place de questionnaires dédiés
- Acculturation des parties prenantes : élus et salariés
- intégration des critères ESG dans la tarification des crédits

L'ensemble de ces mesures s'intègrent dans les engagements RSE votés par le conseil d'Administration.

LES ENGAGEMENTS RSE du Crédit Mutuel Océan



< 5.5 – RISQUE DE GESTION DE BILAN

La gestion « actif-passif » du Groupe Crédit Mutuel Océan est organisée en centre d'analyse et non en centre de profit. Elle réalise une approche du risque de taux global par la méthode des impasses qui permet de déterminer la sensibilité de la marge, l'objectif étant de mesurer la variation de la marge prévisionnelle sous l'effet des variations de taux d'intérêts.

Les positions obtenues par le système sont analysées au sein du Comité Financier qui décide le cas échéant des mesures de couverture. Les décisions du Comité Financier sont présentées au Comité des risques qui en fait le compte rendu au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a défini des limites pour les risques de taux et de liquidité. La situation du Groupe par rapport aux limites nationales ou réglementaires est communiquée à la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La gestion de bilan est réalisée dans le cadre du référentiel national Crédit Mutuel (conventions d'écoulement ...).

< 5.6 – RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position (en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques) dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Au Crédit Mutuel Océan, le risque de liquidité est suivi à partir d'indicateurs définis dans le cadre d'appétence aux risques.

Les principaux indicateurs bâlois sont satisfaisants au 31/12/2023 :

- Le ratio court terme LCR (« Liquidity Coverage Ratio ») : il vise à s'assurer que le niveau d'actifs liquides de haute qualité couvre les décaissements prévisionnels à horizon 30 jours dans un environnement stressé. Le ratio est de 139,4% pour un seuil d'alerte à 110%.
- Le ratio moyen-terme NSFR (« Net Stable Funding Ratio ») : il correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Le ratio est de 110,54% pour un seuil d'alerte à 105%.

Pour couvrir ses besoins de refinancement le Groupe dispose de :

- Un programme d'émission de Titres de Créances Négociables qui bénéficie d'une notation Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- Une nouvelle convention de refinancement conclue avec la B.F.C.M. en 2020.
- Un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
- Un encours de titres et de créances privées éligibles à l'Eurosystème.
- Un tableau de ventilation des maturités :

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2023							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Maturités résiduelles contractuelles en M€								
Actif								
Caisse - Banques centrales	37 530	-	-	-	-	-	-	37 530
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	352 169	-	-	-	-	-	-	352 169
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	668	19	4 309	2 753	1	7 749
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	435	616	1 309	11 538	59 664	25 763	274 657	373 981
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	680 678	680 678
Titres au coût amorti	-	-	128 912	-	439 990	1 001 752	3 196	1 573 848
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	916 834	445 116	1 541 030	1 618 268	4 702 284	10 922 728	1	20 146 260
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	662	61	3 677	852	-	5 252
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	1	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. évalués au coût amorti	12 938 571	968 629	2 432 165	1 184 787	1 851 794	1 878 989	-	21 254 936

< 5.7 – RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est essentiellement généré par l'activité commerciale du Groupe. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. L'analyse du risque de taux tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédits, etc).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée. Dans le cadre de la gestion de bilan, des nouvelles opérations de macro couverture ont été mises en place sur l'année 2023 pour 970 M€. L'encours de macro couverture atteint 2 120M€ au 31 décembre 2023.

Dans une hypothèse dynamique incluant les prévisions d'activité, la sensibilité de la marge financière annuelle à un scénario de variation modérée de la courbe de taux s'inscrit dans les limites nationales. La marge financière est sensible négativement à un aplatissement de la courbe des taux.

< 5.8 – RISQUE DE CHANGE

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est exposé de manière non significative au risque de change.

< 5.9 – RISQUE DE MARCHÉ

La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un rapport transmis trimestriellement au Comité des Risques et à la Direction Générale. Les activités de la trésorerie y sont présentées et analysées en termes de capitaux, de résultats et de risques (de marchés, contreparties, autorisations et utilisations des instruments financiers...) de conformité à la politique financière définie annuellement par le Comité Financier et validée par le Comité des risques. Un reporting sur ces activités est également transmis trimestriellement à la Direction des Risques de la CNCM.

Remarque : Compte tenu des seuils applicables, le Groupe n'est pas assujéti au calcul du risque de marché.

< 6 – RISQUES OPERATIONNELS

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (méthode AMA) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, sur le périmètre consolidé.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur un référentiel commun (nomenclature des risques opérationnels) et sur des cartographies des risques réalisés par ligne de métier, objet, type de risque et contexte du risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes basées sur des scénarios.

Le calcul des exigences de fonds propres du groupe Crédit Mutuel est effectué en tenant compte de la nature prédominante du risque opérationnel qui peut être la fréquence ou la gravité (cette nature est justifiée dans la cartographie). Les calculs statistiques sont opérés de deux manières :

- pour les risques de fréquence, par LDA (Loss Distribution Approach) à partir de la base des sinistres du Groupe sur les 5 dernières années glissantes en date de survenance,
- pour les risques de gravité, par PCLDA (Potential Conditioned Loss Distribution Approach), scénarios de risques potentiels issus des modélisations à dire d'experts (effectuées dans les cartographies). Les scénarios sont agrégés entre eux en tenant compte des interdépendances afin d'obtenir le profil de risque du groupe Crédit Mutuel.

Ces deux composantes, LDA et PCLDA après agrégation, sont sommées pour obtenir l'exigence de fonds propres du Groupe, de laquelle vient se soustraire le montant calculé au titre de la déduction des assurances.

Cette exigence est ensuite répartie dans les cases de la matrice de Bâle. Ainsi, à l'issue de cette étape, le profil de risque du groupe Crédit Mutuel est déterminé. Les textes de référence prévoient la possibilité de déduire les garanties d'assurance « compatibles Bâle 2 » dans une limite de 20 %.

Au final, l'exigence finale de fonds propres, calculée au niveau national, va être répartie « top-down » entre les groupes régionaux. La part affectée à chaque groupe régional dépend de la moyenne sur 3 ans de sa contribution au PNB consolidé du Groupe pondérée par les coefficients de risque de Bâle 2 et de ses déclarations CAD s'il déclare des activités de marché. Il appartient à chaque groupe régional de calculer la répartition entre ses filiales de manière homogène avec les règles Groupe.

7 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE & GESTION DES RISQUES

Afin de renforcer les missions de surveillance dévolues au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale, celui-ci s'appuie sur quatre **Comités** (composé d'administrateurs de la CFCMO) à savoir :

- le Comité d'Audit,
- le Comité des Nominations,
- le Comité des Rémunérations,
- le Comité des Risques.

Ces comités sont composés d'Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et animés par des membres du Comité de Direction. Ils instruisent les dossiers et les proposent au conseil pour décision. Le Conseil d'Administration de la Fédération est assisté dans certains domaines par 3 Commissions :

- Commission Innovation et Expérience Client,
- Commission Accompagnement à la mission de l'Elu,
- Commission Vie Mutualiste.

Ces commissions sont composées d'Administrateurs désignés par le Conseil d'Administration et animées par des membres du Comité de Direction. Elles instruisent les dossiers pour lesquels ces derniers les ont mandatées. Elles rendent compte régulièrement aux Conseils d'Administration de leurs travaux et leur soumettent leurs observations, avis, propositions ou recommandations.

Pour les besoins de l'exercice de leurs attributions, les Commissions peuvent demander la réalisation d'études auprès de techniciens de la banque ou s'appuyer sur des groupes de travail constitués pour traiter, à leur demande, un sujet particulier.

La Direction Générale peut déléguer à des **Comités opérationnels** des activités spécifiques ou des travaux de réflexion, utiles à sa prise de décision. Il en détermine la composition et la mission.

Tous travaux réalisés par ces Comités opérationnels exigent des reportings précis aux organes exécutifs.

Ces Comités opérationnels sont au nombre de 4 :

- Comité de Crédit fédéral,
- Comité Financier,
- Comité de Tarification,
- Comité d'exploitation.

8 – INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES FILIALES EN 2023

Afin de compléter la gamme de produits et services offerts à sa clientèle, le Crédit Mutuel Océan contrôle différentes filiales dont la plus significative est :

- OCEAN PARTICIPATIONS : société de capital-risque intervenant au capital des sociétés régionales, créée en 1988 et dont les concours IFRS atteignent 162 M€ pour 105 entreprises ou groupes d'entreprises. Le résultat comptable IFRS s'établit à +14,4 M€.

9 – PERSPECTIVES

Dans un environnement économique et financier porteur d'incertitudes, le Crédit Mutuel Océan a pleinement joué son rôle de banque régionale favorisant la réalisation des projets de ses clients. Le résultat 2023 conforte une situation financière solide, qui se traduit par un ratio de solvabilité à 30,46 %. Outre la sécurité pour les déposants, cette structure financière permet d'assurer une véritable proximité par une modernisation continue du réseau d'agences et par la mise à disposition des clients de canaux de relation modernes et performants.

Fort de la qualité de sa relation avec ses sociétaires et clients, le Crédit Mutuel Océan va continuer de s'affirmer comme leur partenaire de confiance, en les conseillant pour l'épargne et les services et en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets.

10 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application des dispositions de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, nous vous informons que le Crédit Mutuel Océan, Groupe bancaire régional, exerce l'intégralité de ses activités sur le territoire français.

En application des dispositions de l'article 511-16-1 du code monétaire et financier, créé par le décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, nous vous informons que le rendement des actifs financiers 2023 (ROA) du Groupe s'élève à 0,30% (bénéfice net/total de bilan).